

## Comment entrer en formation ?

**1ère étape** : Satisfaire aux exigences préalables à l'entrée en formation (être en cours de formation BPJEPS ou être titulaire d'un BPJEPS ou être titulaire d'un titre ou diplôme permettant de droit l'équivalence des UC d'un BPJEPS par exemple BEATEP)

**2nde étape** : Déposer auprès du CPIE, dans les délais, un dossier d'inscription complet (*téléchargeable sur notre site [www.cpie-clermont-domes.org](http://www.cpie-clermont-domes.org) ou transmis sur simple demande en nous téléphonant au 04 73 87 35 21*)

**3ème étape** : Passer un entretien préalable à l'entrée en formation (motivations à suivre cette formation, allègements éventuels, étude du financement...)

### Renseignements et inscriptions



CPIE Clermont-Dômes

1 rue des colonies - Theix

63122 St GENES CHAMPANELLE

Tél : 04 73 87 35 21

Mail : [contact@cpie63.fr](mailto:contact@cpie63.fr)

[www.cpie-clermont-domes.org](http://www.cpie-clermont-domes.org)



CLERMONT-DÔMES



*Développer la coopération*

*Mutualiser les compétences*

*Co-construire et Enrichir une formation*

## CPIE Clermont-Dômes et Aroéven Auvergne

### Un partenariat durable

Organisateurs d'ACM, le CPIE Clermont-Dômes et l'Aroéven Auvergne, interviennent également depuis de nombreuses années dans le domaine de la formation qualifiante à l'animation et à la direction (BAFA, BAFD) ainsi qu'en formation professionnelle diplômante (BEATEP Environnement, BAPAAT Loisirs de Pleine Nature, BPJEPS *spécialité* Loisirs Tous Publics, BPJEPS *spécialité* Education à l'Environnement vers Développement Durable...)

Forts de leurs expériences respectives et des multiples valeurs qu'elles partagent, ces deux structures ont décidé de s'unir pour mutualiser leurs savoir-faire et leurs moyens et construire ensemble ce nouveau Certificat Complémentaire.

Plus d'informations sur :

[www.aroeven-auvergne.fr](http://www.aroeven-auvergne.fr)

[www.cpie-clermont-domes.org](http://www.cpie-clermont-domes.org)



CLERMONT-DÔMES

## Certificat Complémentaire Direction d'Accueil Collectif de Mineurs



« Prendre en compte la nature et le développement durable dans la gestion d'un ACM »

**Formation 2018**

Organisée en partenariat avec l'Aroéven Auvergne



## Objectifs de la formation

Au même titre que la famille et l'école, les loisirs et les lieux où ils se déroulent (ALSH, séjours...) constituent des espaces privilégiés d'éducation de l'enfant

Cette formation aura pour finalité de vous apporter les compétences nécessaires pour diriger un ACM et visera **plusieurs objectifs** :



- Inscrire son action dans le contexte réglementaire, politique et social d'un accueil collectif de mineurs
- Construire un projet pédagogique en ACM
- Gérer le personnel d'un accueil collectif de mineurs
- Assurer la gestion d'un accueil collectif de mineurs
- Prendre en compte la nature et le développement durable dans la gestion d'un ACM

### La nature et le DD, toile de fond de ce CC

Véritable particularité de ce CC Direction ACM, ce dernier objectif s'inscrit logiquement dans la culture et le savoir-faire des deux organismes de formation  
CPIE Clermont-Dômes et Aroéven.

Abordé de manière transversale, « fil rouge » de cette formation, il constituera un élément d'évaluation lors de la validation du parcours de formation.

## Organisation pédagogique

### Module 1 : du 5 au 9 mars 2018 (35 h)

Les fonctions de direction : administration, gestion personnel...  
Les différents projets et leurs contenus  
La prise en compte du développement durable

### Module 2 : du 12 au 14 mars 2018 (21 h)

Cadre réglementaire, responsabilités, législation...

### Module 3 : d'avril à juillet (147 h)

Stage en entreprise – suivi formateur

### Module 4 : du 6 au 8 août 2018 (21 h)

Retours d'expériences, analyse  
Attendus de la certification

**A.I.E.P \*** : Accompagnement Individuel à l'écriture du Projet

*\* Pour accentuer le suivi individuel et conduire à un travail de qualité concernant l'écriture du dossier de certification, une journée spécifiquement dédiée à l'accompagnement de la rédaction sera mise en place par l'équipe pédagogique.*

## Le stage de direction

**D'une durée minimale de 21 jours**, il s'agit d'une étape incontournable du parcours de formation. Chaque candidat devra ainsi occuper la fonction de directeur ou directeur adjoint durant cette période pour :

- Découvrir et s'impliquer concrètement dans le fonctionnement d'un ACM
- Vivre la réalité professionnelle de terrain.
- Concevoir, mettre en œuvre et évaluer un projet de direction en cohérence avec l'entreprise en mobilisant notamment les connaissances et compétences acquises relative au CC Direction ACM.

## Durée et lieu de formation

**77 h (11 jours) en centre de formation**

**147 h (21 jours) en structure de stage**

Les temps de formation en centre se dérouleront au siège du CPIE Clermont-Dômes, sur le site naturel de Theix, commune de St Genès Champanelle (proche de Clermont-Ferrand) dans un bâtiment Haute Qualité Environnementale.



## Tarifs de la formation

**Tarif formation professionnelle : 760 €**

*Dans le cadre d'un financement individuel,  
**10% de réduction seront appliqués soit un tarif à 684 €***

**Frais d'inscription et de positionnement : 30 €**

**Le CPIE étant organisme de formation agréé, plusieurs prises en charge financières restent possible : plan de formation employeur, OPCA, CPF (DIF), Pôle emploi ...**

Des facilités d'hébergement sur le site de formation pourront être proposées aux candidats intéressés.  
Nous contacter.